**GUIDE D’UTILISATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT ACTIF**

1. **Renseignements sur le demandeur.**

Indiquer les noms et prénom et l’adresse complète du demandeur. Le demandeur est la personne à qui l’autorisation est délivrée.

Indiquer les activités du demandeur conformément à la carte statistique.

Indiquer l’identité, la fonction et les coordonnées (téléphones, adresse de courrier électronique) de la personne qui sera en contact direct avec l’administration des douanes.

1. **Renseignements concernant l’Etablissement ou le lieu où les marchandises importées doivent être transformées ou utilisées.**

Indiquer la raison sociale de l’établissement.

Indiquer l’adresse et/ou le lieu où se situe le siège social de l’établissement.

Indiquer les activités ainsi que les coordonnées téléphoniques de l’établissement.

1. **Type de demande.**

Les types de demande sont les suivants :

* Première demande : vous demandez le bénéfice d’un régime de perfectionnement actif pour la première fois,
* Demande de modification : vous êtes déjà titulaire d’une autorisation de perfectionnement actif mais vous désirez y apporter des modifications (ex. : rajouter des marchandises),
* Demande de renouvellement : vous êtes déjà titulaire d’une autorisation mais celle-ci vient à expirer, aussi êtes-vous obligé de demandez une nouvelle autorisation.

1. **Lieu et type de comptabilité.**

Indiquer le lieu où est tenue la comptabilité. Il s’agit du lieu où sont tenues les données commerciales, fiscales ou les autres données comptables du demandeur ou encore où ces données sont tenues pour son compte.

Indiquer le type de comptabilité en donnant des précisions concernant le système utilisé.

Indiquer également le type d’écritures (comptabilité matières) à utiliser pour le régime de perfectionnement actif. Il s’agit des données comportant des informations et éléments techniques nécessaires permettant aux autorités douanières de surveiller et de contrôler le régime.

1. **Marchandises destines à être transformées ou utilisées sous le régime.**

Ces marchandises doivent être en relation avec les activités énoncées au point 1. Elles seront les seules autorisées à être placées sous le régime du perfectionnement actif par le demandeur.

* Espèce tarifaire : indiquer la position tarifaire de la marchandise selon le code SH (au moins à quatre chiffres)
* Désignation : indiquer la désignation commerciale et/ou technique des marchandises
* Quantité : indiquer la quantité approximative des marchandises
* Valeur : indiquer en devise la valeur estimée des marchandises à placer sous le régime du perfectionnement actif
* Origine et provenance : indiquer le ou les pays d’où sont produites et/ou parvenues les marchandises

1. **Renseignements sur le fournisseur.**

Indiquer les informations concernant l’identité du fournisseur

Indiquer les activités ainsi que les coordonnées du fournisseur

1. **Modalités de règlement financier de l’opération.**

Indiquer la modalité de payement de l’opération à effectuer

1. **Documents d’expédition.**

Indiquer les références de la facture et de la lettre de transport

1. **Bureau des douanes de domiciliation.**

- à l’importation : bureau où seront déposées les déclarations d’importation des produits à transformer

- à l’exportation : bureau où seront déposées les déclarations de type Ex3

1. **Produits à exporter.**

* Espèce tarifaire : indiquer la position tarifaire de la marchandise selon le code SH (au moins à quatre chiffres)
* Désignation : indiquer la désignation commerciale et/ou technique des marchandises
* Quantité : indiquer la quantité approximative des marchandises
* Valeur : indiquer en devise la valeur estimée des marchandises à réexporter
* Origine et provenance : indiquer le ou les pays d’où sont produites et/ou parvenues les marchandises

1. **Délai nécessaire pour l’opération envisagée.**

Indiquer le délai estimé nécessaire pour effectuer les opérations ou utiliser les marchandises dans le cadre du perfectionnement actif. Le délai court à compter du placement des marchandises sous le régime du PA. Ce délai se termine lorsque les produits ont reçus une nouvelle destination douanière.

1. **Modalités d’apurement.**

Indiquer le régime douanier avec lequel sera apuré le perfectionnement actif au cas où les

produits compensateurs ne seront pas à réexporter.

1. **Nom(s) et adresse(s) du ou des client(s).**

- Entreprises franches : indiquer le(s) nom(s) et l’adresse exacte

- Clients à l’étranger : indiquer l’identité et les coordonnées

**14- Signature .**

La présente demande doit être signée par une personne qui est habilitée à représenter le demandeur (indiquer sa fonction) ou qui a reçu de sa part un mandat de le faire

Apposer le cachet du demandeur ou du mandataire sur la signature.

**15-Avis du Receveur du bureau des douanes de domiciliation.**

En cas de pluralité de bureaux de domiciliation, un exemplaire doit être déposé auprès de

chacun de ces bureaux pour recueillir l’avis de chaque receveur des douanes concerné.

Chaque exemplaire devant être adressé au SLR par la suite.

.